## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME SANDRA DALBIN / M. MAURICE REY

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 19 Octobre 2018

OBJET: Subvention de fonctionnement 2018 en faveur du groupement de coopération social et médico-social du pays d'Aubagne (GCSMS) Le fil rouge Alzheimer.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'attribuer au groupement de coopération social et médico-social (GCSMS) Alzheimer du pays d'Aubagne, dénommé Le fil rouge Alzheimer au titre de l'année 2018 une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention, dont le projet est joint en annexe au rapport.

Cette dépense d'un montant de 30 000 €sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée